
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	Séance du jeudi 11 janvier 2024 L'an deux mille vingt-quatre et le onze janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 04 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de Philippe TISSIER.
<u>Présents :</u> 6	
<u>Votants:</u> 8	<u>Sont présents:</u> Philippe TISSIER, Gaël GAUDE, Valérie BELLE, Cyril HUGNIN, Jonathan JUPPONT, Michel CONRAD <u>Représentés:</u> Yannick FERCIOT, Murielle GRANDEMANGE <u>Excuses:</u> Gilles LAPIERRE <u>Absents:</u> Mégane DUMOULIN

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal du 07 décembre 2023

- bons d'achat et repas des aînés.
- statuts du syndicat scolaire de Dompaire
- fenêtres et volets des 2 appartements communaux
- chaudière appartement 18 rue de l'école
- ouverture de crédits avant vote du budget

Questions diverses

Délibérations du conseil:

Le procès verbal de la séance du 07 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Objet: BONS D'ACHAT ET REPAS DES AINES - DE 2024 01

Cette année, il est décidé d'offrir aux 43 administrés de 60 ans et plus et aux 2 agents communaux :

- soit un bon d'achat à intermarché : 30 € / personne
- soit un repas au restaurant le Paradis à Le Void d'Escles le 28 janvier : 35 € / personne

Le repas est également offert par la Mairie aux membres du Conseil Municipal et aux bénévoles auprès de la Commune :

- 6 membres du Conseil Municipal,
- 5 bénévoles.

Un questionnaire est passé auprès des personnes intéressées pour connaître le choix de chacun.

Objet: SYNDICAT SCOLAIRE DE DOMPAIRE : REVISION DES STATUTS - DE 2024_02

Monsieur le Maire, explique que le Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Dompaire nous demande de nous prononcer sur la révision de leurs statuts, il donne lecture du courrier du Président, de leur délibération n° 21-2023 ainsi que des statuts modifiés.

Après en avoir délibéré, 1 conseiller vote contre (M. Jonathan JUPPONT) et tous les autres conseillers s'abstiennent. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées est contre la révision des statuts.**

En effet, le Conseil Municipal considère ne pas avoir assez d'éléments pour se prononcer.

Objet: MENUISERIES EXTERIEURES DES APPARTEMENTS COMMUNAUX - DE 2024_03

Après en avoir délibéré, il est décidé de faire préciser les devis qui concernent le changement des fenêtres des appartements.

Par contre, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix exprimées (M. Cyril HUGNIN s'abstient car il est concerné par le devis proposé), de faire restaurer les volets battants. Le devis de 1444,00 € est validé.

Objet: CHAUDIERE APPARTEMENT 18 RUE DE L'ECOLE - DE 2024_04

Après en avoir délibéré, il est décidé, à l'unanimité, de changer la chaudière de l'appartement du 18 rue de l'école.

Le devis de l'entreprise Dugravot, d'un montant de 4274,86 € TTC est retenu.

APPROBATION DE LA SÉANCE DU 11 janvier 2024

M. Philippe TISSIER
Maire



Mme Valérie BELLÉ
Secrétaire de séance

